

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU
GC/CP

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE VERRIERES-LE-BUISSON

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 MARS 2015

-=-=-=-=-

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu des séances du Conseil municipal des
29 septembre 2014, 3 novembre 2014 et 27 novembre 2014

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

- 1- Création de poste

SERVICES TECHNIQUES

- 2- Convention d'habilitation dans le cadre du partenariat Certificats d'Economie d'Energie (CEE) SIGEIF-SIPPEREC

SERVICE ENVIRONNEMENT

- 3- Avis sur le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Bièvre
- 4- Soutien à la candidature de Terre et Cité au programme Leader 2014-2020

SERVICE URBANISME

- 5- Politique tarifaire – exonération pour les organismes bailleurs sociaux

SERVICE PETITE ENFANCE

- 6- Modification de l'annexe financière aux règlements de fonctionnement des structures d'accueil de jeunes enfants

POUR INFORMATION

- Rapport annuel des marchés publics conclus en 2014

DECISIONS DU MAIRE

ETAIENT PRESENTS :

M. JOLY, Mme FOUCAULT, M. DOSSMANN, Mme LEGOFF, M. DELORT, M. MORDEFROID, Mme DELBECQ, M. TREBULLE, Mme ROQUAIN, M. ZAKARIAN, Mme LIBONG, M. CHARLES, Mme KERNY-BONFAIT, Mme CASAL DIT ESTEBAN, Mme ORSINI, M. DERBANNE, Mme DEGERIT, M. PEPERS, Mme OCTAU, M. PANCRAZI, Mme BOULER, M. LEFEVRE, M. MILLET, Mme BARBET, M. FOURNIER, M. HULIN et M. GRISSOLANGE.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Mme CHATEAU-GILLE à Mme LEGOFF
 M. LARNICOL à M. JOLY
 M. ATTAF à Mme FOUCAULT
 Mme SCHEIDECKER à M. DOSSMANN
 M. YAHIEL à M. FOURNIER

ABSENTE

Mme CHAUVEAUD-LAMBLING

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme FOUCAULT

La séance est ouverte à 20h55 sous la présidence de Monsieur Thomas JOLY, maire de Verrières-le-Buisson.

- Désignation d'un(e) secrétaire de séance : Madame Caroline FOUCAULT, candidate, est élue à l'unanimité.

- Il est fait appel des conseillers municipaux présents par Madame Caroline FOUCAULT. Le quorum est atteint.

- Informations par Monsieur le Maire des événements survenus sur la commune depuis le dernier Conseil municipal et à venir prochainement :

DÉCÈS

- de Monsieur Jean DJIANE, Président de la LICRA section de Verrières-le-Buisson,
- de Monsieur Henri DELORME, membre du bureau de la FNACA de Verrières-le-Buisson,
- de Monsieur Gérard DELEPINE, ancien pâtissier/chocolatier de renom et ancien Conseiller municipal de Verrières-le-Buisson,
- de Monsieur Bernard CARINI, Directeur technique du SIAVB,
- de Monsieur Gérard DELHOMME, retraité, responsable de la Police municipale,

- de Monsieur Pierre LESEIGNEUR, Maître d'armes au TU de Verrières-le-Buisson depuis la création de la section en 1973 jusqu'en 1996,

REMERCIEMENTS

Le LIONS CLUB de Verrières remercie pour la mise à disposition d'affichage public et de panneaux publicitaires pour la campagne de communication.

Le TUVB remercie l'implication dans la recherche de salle pour la pratique du Qi Gong.

Remerciements pour l'attribution d'une subvention :

- ARTE MUSICA
- l'Office du Tourisme
- Philatélique Club de Verrières
- l'association des familles
- Solidarités Nouvelles pour le Logement – Essonne (SNL)
- le Trait d'Union de Verrières
- l'Aumônerie Buissonnière
- l'association les Amis du Père Guézou
- l'Association AFC Vallée de l'Yvette
- l'Association SPORTEVA

Mme Michèle MALOIZEL pour l'aide et l'accueil apportés tout au long de ses mandats de présidente du Club de Tarot.

M. SIMONIAN pour la mise en place des statues dans le cadre du bicentenaire de Vilmorin.

M. Alain MANTIENNE pour la mise à disposition d'une salle pour un cocktail de mariage.

M. CORDIER pour la mise à disposition dans l'urgence d'une salle municipale pour recevoir sa famille suite au décès de son père.

CÉRÉMONIES ET MANIFESTATIONS PASSÉES

Samedi 17 janvier

- Les Mirettes à la fête, médiathèque André Malraux,
- Concours de belote, La Perche et les amis de la belote de Verrières-le-Buisson, salle Saint-André 9 rue d'Antony

Mardi 20 janvier

- Théâtre - Soirée d'improvisations par la Compagnie des pieds plats, Le Colombier

Samedi 24 janvier

- Lancement de l'année du Bicentenaire Verrières/Vilmorin 1815-2015, Villa Sainte-Christine

Du samedi 24 janvier au samedi 14 février

- Exposition - Histoire d'une œuvre Aux Vilmorin, Hall de l'Hôtel de Ville

Lundi 26 janvier

- Conférence UTLe, La biodiversité, mode d'emploi : un enjeu majeur du XXI^e siècle par JC. Gueguen, Le Colombier

Vendredi 30 janvier

- Concert de musique anglaise de la Renaissance par les Conservatoires de Verrières-le-Buisson et du Val de Bièvre, Eglise Notre-Dame de l'Assomption

Samedi 31 Janvier

- Théâtre - Thomas B. de et par Jacques Kraemer au Moulin de Grais

Samedi 31 Janvier & Dimanche 1^{er} février

- 26^e Salon des Antiquités proposé par le Lions Club, Le Colombier

Mardi 3 février

- Soirée des Associations, Espace Jean Mermoz

Mercredi 4 février

- Les raconteries de la bibliothécaire, médiathèque la Potinière
- Activités CCAS - Atelier jeux de société, Villa Sainte-Christine

Vendredi 6 février

- Activités CCAS - Visite du musée Carnavalet, Paris

Samedi 7 février

- Ateliers multimédia - Initiation à l'informatique, médiathèque La Potinière
- Exposition au Musée Centre André Malraux - Verrières restaure les tableaux de son musée et au vingtième siècle
- Kiosque à musique, d'Adolphe Sax au saxophone, Discothèque de la médiathèque André Malraux

Dimanche 8 février

- Lecture brunch au Moulin de Grais - La guerre de 14 par Didier Lesour de la Compagnie Minuit zéro une

Lundi 9 février

- Conférence UTLe, L'agriculture en Essonne par Pierre Macille, salle 305 maison Vaillant

Mercredi 11 février

- Contes - Berribon, Berribelle, médiathèque André Malraux

Jeudi 12 février

- Jam Session à l'Espace Jeunes - rendez-vous trimestriel de la saison culturelle pour les amateurs de jazz
- Activités CCAS - Thé dansant au Colombier

Samedi 14 février

- Visite des arboretums, Les arbres une passion Vilmorin, arboretum privé Vilmorin et arboretum municipal Roger de Vilmorin

Mardi 17 février

- Carnaval, par le Club du Bel Âge au Moulin de Grais

Samedi 21 février

- Les Mirettes à la fête, projection vidéo suivie d'un goûter, médiathèque André Malraux

CÉRÉMONIES ET MANIFESTATIONS À VENIR**Lundi 2 mars**

- Conférence UTLe, Les abeilles : disparition, causes et conséquences par Robert Haicour, salle 305 Maison Vaillant

Mercredi 4 mars

- Les raconteries de la bibliothécaire, Médiathèque la Potinière
- Activités CCAS - Atelier jeux de société, Villa Sainte-Christine

Du 6 au 28 mars

- Exposition - Les Vilmorin à Verrières, Hall de l'Hôtel de Ville

Du 6 au 29 mars

- Art contemporain - Flowers, Orangerie-Espace Tourlière Maison Vaillant

Samedi 7 mars

- Kiosque à musique, La guitare électrique dans tous ses états, discothèque de la médiathèque André Malraux
- Art contemporain - Ateliers découverte de l'aquarelle pour adultes, Maison Vaillant
- Exposition - Verrières restaure les tableaux de son musée et Les Vilmorin et les progrès de l'agriculture de 1815 à 1965, Musée Centre André Malraux

Samedi 7 et dimanche 8 mars

- Théâtre - Pièces courtes de Daniel Keene, par le Strapontin, Moulin de Grais

Lundi 9 mars

- Connaissance du monde – Venise, de et par Eric Courtade, Maison Vaillant

Mardi 10 mars

- Activités CCAS - Loto, Villa Sainte-Christine

Mercredi 11 mars

- Conte - Chapristi, mon œuf, Médiathèque André Malraux

Jeudi 12 mars

- Activités CCAS - Sortie nature, jeux de piste, Arboretum municipal

- Conférence sur l'art contemporain - Quand Flore parcourt les arts, de Pierre Gilles

Samedi 14 mars

- Ateliers multimédia - Initiation à l'informatique, Médiathèque La Potinière

Dimanche 15 mars

- Prix Vedrarias 2015 de composition musicale - finale publique au Moulin de Grais

Lundi 16 mars

- Club du Bel Âge - Journée dans la Marne en car

- Conférence UTLe, La vie durable existe-t-elle ? par Yvette Veyret, Le Colombier

Mercredi 18 mars

- CCAS - Repas chinois, Villa Sainte-Christine

Samedi 21 mars

- Les Mirettes à la fête, projection vidéo suivie d'un goûter, médiathèque André Malraux

Dimanche 22 mars

- Lecture brunch - Matrimoine, le deuxième sexe de Simone de Beauvoir par Didier Lesour de la Compagnie Minuit zéro une, Maison Vaillant

Lundi 23 mars

- Conférence UTLe, Les énergies en 2050 par Jacques Foos, Le Colombier

Vendredi 27 mars

- CCAS - Exposition À bicyclette, Sortie au Parc de Sceaux

Samedi 28 mars

- Art contemporain - Ateliers découverte de l'aquarelle pour adultes, Maison Vaillant
- Théâtre - Palatine, par la Compagnie Théâtre du Loup blanc, Moulin de Grais

Dimanche 29 mars

- Musique - Concert de printemps d'Arte Musica et de la chorale du Moulin de Pierre de Clamart, Eglise Notre-Dame de l'Assomption

Mercredi 1^e avril

- Les raconteries de la bibliothécaire, Médiathèque la Potinière
- Activités CCAS - Atelier jeux de société, Villa Sainte-Christine

Dimanche 5 avril

- La traditionnelle chasse aux œufs - Cloches, lapins, œufs et chocolats de Pâques, au Parc Régnier

Samedi 11 avril

- Conte - Ogresses, ogres lourds, ogres laids, Moulin de Grais
- Exposition - Verrières restaure les tableaux de son musée et Les Vilmorin et les progrès de l'agriculture de 1815 à 1965, Musée Centre André Malraux

Samedi 11 et dimanche 12 avril

- TUVB - 3^e édition de la Buissonnière, course et marche pour le projet Zorgh'Eau, sur l'ensemble de la Commune

Dimanche 12 avril

- Musique concert de clôture - Quatuor Concordia, Eglise Notre-Dame de l'Assomption

Du 14 au 16 avril

- Club du Bel Âge - Séjour en Alsace

Lundi 13 avril

- Conseil municipal

M. Le Maire : Je vous ai communiqué une lettre que j'ai envoyée à Monsieur Manuel VALLS, Premier ministre de la République, et je voulais vous faire part de sa réponse au sujet de l'intercommunalité et du souhait que nous avons exprimé en Conseil municipal à la majorité de rejoindre la Métropole du Grand Paris et il m'est répondu ceci :

« Monsieur le Maire, vous avez appelé l'attention du Premier ministre sur le délai imparti aux communes de Grande Couronne, membres d'une intercommunalité dont le siège se situe en Petite Couronne, afin de se prononcer sur leur intégration à la Métropole du Grand Paris. Soyez assuré que M. Manuel VALLS a bien pris note des éléments concernant la situation

de Verrières-le-Buisson, aussi le Premier Ministre m'a chargé de transmettre votre correspondance à Mme Marylise LEBRANCHU, Ministre de la Décentralisation et de la Fonction Publique, en lui demandant de vous apporter toutes les précisions que vous sollicitez à ce sujet.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs ».

C'est signé de Monsieur Gros, Chef de Cabinet.

Pour l'instant, je n'ai pas de réponse. Par contre, j'ai envoyé copie de cette correspondance à l'ensemble des parlementaires de la République, à savoir sénateurs et députés, et j'ai reçu des courriers m'assurant de leur attention à notre situation des personnes suivantes : Mme Véronique LOUWAGIE, députée de l'Orne, M. LARCHER, Président du Sénat, M. MARLEIX, ancien ministre et député du Cantal, M. François SAUVADET, ancien ministre et député de la Côte d'Or, Mme Isabelle BRUNEAU, député de l'Indre, Patrice MARTIN-LALANDE, député du Loir-et-Cher, M. André SCHNEIDER, député du Bas-Rhin, M. Jean-Louis CHRIST, député du Haut-Rhin, Christian LAMY, sénateur de la Meuse, Hervé MARSEILLE, sénateur des Hauts-de-Seine, M. Jean-Michel VILLAUME, député de Haute-Saône, Jean-Frédéric POISSON, député des Yvelines, Philippe VIGIER, député d'Eure et Loir, Charles de COURSON, député de la Marne, Philippe LAURENT, Maire de Sceaux, qui n'est pas député mais à qui j'ai aussi adressé ma correspondance, et je ne manquerai pas de vous compléter cette liste à l'occasion des prochains Conseils municipaux jusqu'à ce que l'article en question passe devant l'ensemble des deux chambres jusqu'à la deuxième lecture.

- Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 29 septembre 2014.

M. PEPERS : Page 11, cinq lignes avant la fin, il est noté 1,79% alors qu'il devrait être écrit 1,74.

Mme FOUCAULT : Non car $1,74 + 0,05$, ça fait bien 1,79.

M. Le Maire : Nous vérifierons et si une erreur a été commise, nous rectifierons.

(Vote à main levée : sous réserve de ces modifications, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.)

- Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 3 novembre 2014.

M. GRISSOLANGE : Pages 12 et 13, j'ai pu mal m'exprimer mais je parle du contexte national, et j'ai une proposition de rédaction : d'abord, je mettrai un point après « contexte national », et ensuite je propose : « Par contre, pas de tableau pour l'Île de France, je pense que nous ne l'avons jamais vu, ce serait bien de l'avoir la prochaine fois », etc...

M. Le Maire : D'accord, ce sera modifié dans ce sens.

M. GRISSOLANGE : Page 13, fin du premier paragraphe, il est marqué «Verrières a un budget d'aide sociale significatif, donc la protection sociale

fournit 40% des efforts... » ensuite c'est un peu confus, je propose qu'on mette : « et même plus si l'on compte les dépenses qui se trouvent dans les 11 milliards ».

Page 21, il est écrit : « La source de grandeur est tellement énorme... », je ne peux pas avoir dit cela, je pense avoir dit « la différence d'ordre de grandeur... » en tout cas c'est ce que je voulais dire.

M. Le Maire : Aucun souci pour ces modifications.

(Vote à main levée : sous réserve de ces modifications, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.)

- Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 27 novembre 2014.

M. GRISSOLANGE : Au bas de la page 13 il est marqué : « la création de régions plus grandes... » il est écrit : « qui ne concerne pas que l'île de France », c'est l'inverse que je voulais dire : « qui ne concerne pas l'île de France » et le reste est inchangé.

(Sous réserve de cette rectification, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.)

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

- Création de poste.

(Rapporteur : Mme FOUCAULT)

(Lecture du rapport de présentation)

Il est proposé à notre assemblée la création d'un poste d'infirmier territorial en soins généraux de classe normale à temps complet pour permettre le recrutement d'un agent par la voie du détachement de la fonction publique hospitalière.

Cet agent est recruté pour assurer la mission de coordinateur adjoint du Service de soins infirmiers à domicile.

Mme FOUCAULT : Nous en avons grand besoin, cela fait un an et demi que nous n'avons plus personne sur ce poste.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité.)

SERVICES TECHNIQUES

- Convention d'habilitation dans le cadre du partenariat Certificats d'Economies d'Energie (CEE) SIGEIF et SIPPEREC.

(Rapporteur : Mme FOUCAULT)

(Lecture du rapport de présentation)

La commune de Verrières-le-Buisson a fait le choix par délibération du Conseil municipal en date 19 septembre 2011 de rejoindre le partenariat mis en place par le SIGEIF pour la valorisation des opérations éligibles au dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) qui devait initialement se terminer le 8 février 2014.

Le 10 mars 2014, la commune a approuvé un avenant à ce protocole afin de prolonger d'un an ce partenariat.

Il est dans l'intérêt de Verrières-le-Buisson de poursuivre et de promouvoir les actions de maîtrise de la demande d'énergie réalisée par la commune et de les valoriser par le biais de l'obtention de Certificats d'Economie d'Energie (CEE). Depuis 2011, le SIGEIF et le SIPPEREC ont mis à disposition de leurs adhérents un dispositif leur permettant de valoriser les opérations d'efficacité énergétique pouvant bénéficier de CEE.

Les deux syndicats SIGEIF et SIPPEREC partagent désormais leur compétence ce qui les amènent à proposer un dispositif CEE commun. Il est donc proposé de signer une convention d'habilitation tripartite dans le cadre du partenariat CEE SIGEIF – SIPPEREC.

M. HULIN : Je n'ai pas compris si l'on avait déjà sollicité des partenariats sur les CEE auparavant ?

Mme FOUCAULT : Oui, avec le SIGEIF.

M. HULIN : D'où ma deuxième question qui en découle : a-t-on une idée de la quantité des certificats qui ont pu être valorisés jusqu'ici et qui pourraient être valorisés par la suite avec ces partenariats ?

Mme FOUCAULT : Les dossiers sont en cours actuellement, la demande a été faite pour le remplacement de menuiseries et les vitrages d'un logement rue d'Estienne d'Orves, de la borne de recharge électrique que l'on a en bas (c'était en 2014), des radiateurs du Moulin de Grais, et tout ce qui est rénovation d'éclairage : remplacement des candélabres, programme d'économies d'énergie, avec la mise en place d'armoires de régulation. Nous n'avons aucun retour mais tous ces dossiers sont en cours.

M. Le Maire : Merci de ces précisions.

M. GRISSOLANGE : Ce système suppose qu'il existe des clients, des gens qui achètent, donc eux se donnent ensemble l'autorisation grâce à ce que nous vendons de consommer plus...

M. Le Maire : Absolument.

M. GRISSOLANGE : Alors je vais exprimer mon scepticisme par rapport à ce système et à l'idée que la vertu de ce marché puisse résoudre la question des économies d'énergie en m'abstenant sur cette délibération.

M. Le Maire : C'est parfaitement compréhensible, ceci étant pour les entreprises qui rachètent ces certificats, ça leur coûte de l'argent et elles ne feront pas les efforts de moins polluer alors que nous qui sommes vertueux, ça nous rapporte de l'argent et donc nous pouvons continuer à investir à moindres coûts.

M. GRISSOLANGE : C'est pour cela que je ne vote pas contre.

M. Le Maire : J'ai bien compris la nuance que tu mets dans l'abstention.

M. ZAKARIAN : Je voulais juste avoir la confirmation qu'en termes de relations financières avec le SIPPEREC, il n'y avait pas de rémunération forfaitaire, c'est uniquement un pourcentage du certificat qui est octroyé ? Il n'y a pas un forfait annuel qui est acquitté, c'est uniquement la perception d'une partie des droits de la vente des certificats ?

Mme FOUCAULT : Oui.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée par 31 voix et 1 abstention).

SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

- Avis sur le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Bièvre (SAGE).

M. MORDEFROID : C'est un dossier sur lequel on nous demande simplement un avis pour la bonne raison que la commune n'est pas directement, en tant que collectivité, partie prenante de ce dossier mais évidemment tout à fait concernée.

La notice est assez détaillée, c'est pourquoi je me propose de vous en donner les principaux points, vous expliquer pourquoi nous allons recommander un avis favorable et avec quelles réserves.

Je voudrais rappeler que les questions de l'eau sont des sujets extrêmement importants et auxquels nous sommes évidemment attachés à Verrières, et en même temps ce sont de sujets à bas bruit dont on n'entend parler que lorsqu'il y a une inondation ou une pollution, cela fait rarement l'actualité, sauf malheureusement en cas d'inondation.

Il faut rappeler aussi que la loi faisait obligation d'assurer en 2015, c'est pour cela que je disais « faisait » car ce n'est pas atteint partout, d'assurer un bon état des masses d'eau douce, à la fois sur le plan chimique, c'est-à-dire les pollutions ou les nuisances indésirables, sur le plan quantitatif pour être capables de satisfaire les différents usages en eau potable, en eaux industrielles, agricoles, et en loisirs, et en paysages ; et enfin, le bon état des masses d'eau sur le plan écologique sur la continuité, les zones humides, etc. C'est dans ce contexte-là que se situe la réglementation du SAGE, Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, qui est un document tout à fait officiel, document opposable aux tiers y compris l'administration, qui s'élabore selon une procédure extrêmement précise et détaillée dans le document que vous avez sous les yeux à partir du travail des commissions locales de l'eau qui sont au fond le « parlement » de l'eau pour les communes et les espaces concernés par le périmètre dudit SAGE, j'y reviens dans un instant.

Les SAGE, donc, sont élaborés à l'échelle des bassins versants, et l'ensemble des SAGE d'une région donnée est consolidé si je puis dire dans le SDAGE, le Schéma Directeur de l'ensemble du bassin versant, pour ce qui nous concerne de l'Agence de l'Eau de Seine-Normandie qui concerne la Seine et les fleuves qui se jettent directement dans la Manche.

Concrètement, le périmètre du SAGE de la Bièvre qui nous concerne, c'est tout le bassin versant de la Bièvre, vous pensez sans doute que la Bièvre commence quelque part à Guyancourt mais son bassin versant commence à Bois d'Arcy et à Trappes, et va évidemment jusqu'à Paris, passe par le 14^{ème}, le 13^{ème}, revient dans le 5^{ème} et termine dans le 13^{ème} arrondissement pour se jeter à cet endroit-là dans la Seine.

Dans la structure porteuse, le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre qui regroupe toutes les entités intéressées à ce périmètre, la commune de Verrières n'est pas directement représentée, en fait nous n'adhérons pas en tant que commune, par contre sont membres de ce syndicat le département

de l'Essonne, la communauté des Hauts de Bièvre, et évidemment le SIAVB auquel nous sommes très attachés.

Le travail d'élaboration du SAGE a donc consisté à faire un diagnostic, des propositions dans le cadre des obligations légales, et à identifier un ensemble d'actions ciblées dans cinq directions qui sont présentées là : un premier enjeu sur la gouvernance de l'ensemble du dispositif, à ce titre ce sont les Hauts de Bièvre qui sont concernés pour ce qui nous intéresse, vous en avez le dessin ici, mais les communes aussi sont impactées pour un certain nombre de règles qui doivent être intégrées ou prises en compte par le PLU.

Deuxième point en ce qui concerne les milieux, donc l'aspect du bon état écologique notamment des bases d'eau, pour ce qui concerne principalement Verrières, c'est tout le travail qui est fait autour du Ru des Godets, vous avez peut-être vu qu'il y avait eu des travaux de renaturation du Ru des Godets, avec suppression de toute une canalisation en béton et remise en terre et en végétation de cette canalisation, donc c'est un travail intéressant. Cela veut dire aussi que pour les communes, il est demandé d'intégrer les zones humides dans les documents d'urbanisme, etc, et de matérialiser le cheminement de la Bièvre, c'est un sujet suivi de près par la commune mais aussi par l'intermédiaire du SIAVB.

Pour ce qui est de la qualité de l'eau, ce sont les problèmes de pollution, pour ce qui nous concerne, nous avons parfois des nuisances d'origine de produits agricoles mais pour l'essentiel, les principales pollutions proviennent des branchements défectueux, des confusions de réseaux, et donc là c'est totalement la compétence de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre et de sa compétence assainissement, et donc les contrôles et les mises aux normes des branchements de particuliers et d'entreprises qui sont le travail régulier des services compétents de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre.

Pour ce qui est du ruissellement, c'est important pour la protection contre les inondations, on a eu parfois de mauvaises surprises, je voudrais simplement signaler le travail très remarquable et reconnu par tous du SIAVB à travers un ensemble d'appareils, d'équipements et d'ouvrages et surtout des appareils de mesures de télédétection et de télémessures qui permettent de suivre extrêmement précisément l'évolution des flux aux différents endroits du bassin.

Dernier point que nous connaissons aussi : la valorisation et la restauration du patrimoine, nous en avons un exemple avec le lavoir de la rue de Paris qui a été retapé il y a quelques années, qui a été joliment repris.

Donc un certain nombre de recommandations qui malgré tout se chiffrent en nombre assez considérable de millions d'euros sur l'ensemble du périmètre, ce qui amène à deux remarques : investissements à faire par les collectivités, les groupements, par les particuliers dans une moindre mesure, et par des gestionnaires d'infrastructures de transports dans la mesure où les infrastructures de transports sont des surfaces sur lesquelles beaucoup d'eau s'écoule et est collectée en ramassant au passage de l'huile et du goudron, donc ça a un impact considérable sur la qualité des eaux. Les deux remarques

qui vont assortir notre avis favorable, c'est de considérer que le financement ici considérable est un financement qui va viser beaucoup d'opérations de la partie aval de la Bièvre qui est encore malheureusement techniquement un égout même si ce qui y circule est plus propre grâce à nos travaux qui ont été faits en amont, et je voudrais citer l'animation du SIAVB par Alain-Victor MARCHAND, grâce à tous ces travaux, l'ouverture de la Bièvre, le travail sur les branchements des particuliers et compagnie, nous avons une Bièvre amont qui est de belle qualité, j'imagine qu'un certain nombre d'entre vous sont heureux de s'y promener, et nous considérons que ce ne serait pas très juste d'avoir à supporter à parts égales les travaux de remise en état de la Bièvre.

Deuxième point : sur le budget par ces temps de restrictions budgétaires, il me semble que le schéma qui a un caractère prescriptif doit tenir compte de la raréfaction de la ressource financière, et donc on peut donner un avis favorable tout en étant réservé sur les capacités que nous aurons de le réaliser. Voilà la proposition que je vous soumetts.

M. Le Maire : Merci pour cette présentation du SAGE et je passe la parole à qui souhaite intervenir.

M. HULIN : D'abord, c'est dommage que ce genre de sujet n'ait pas été évoqué en commission Environnement pour qu'on puisse rentrer dans le détail, la commission Environnement n'a pas pu traiter le sujet...

M. MORDEFROID : C'est une compétence de la Communauté d'agglomération principalement.

M. HULIN : D'accord mais enfin on en parle quand même en Conseil municipal et cela aurait été bien de pouvoir discuter avant.

Juste une question technique sur la gestion des ruissellements : est-ce qu'il y a des objectifs ou des préconisations sur les méthodes qui ont été utilisées concernant les eaux de ruissellement ? Si j'ai bien compris, en gros il y a deux possibilités : soit on fait des tuyaux de plus en plus gros pour récupérer les eaux de pluie, soit on travaille plutôt sur d'autres endroits avec des zones d'extension, pour imperméabiliser certaines zones. Est-ce qu'il y a des préconisations ou des objectifs là-dessus ?

M. MORDEFROID : Je crois que je vais laisser la parole au président du SIAVB mais je pense que la réponse, ce sont les infiltrations.

M. Le Maire : Effectivement les préconisations qui sont contenues sont même assez sévères dans la mesure où il est fait état que dans une première phase de ce SAGE, il était demandé à toutes les puissances publiques de faire en sorte que 15% des surfaces publiques des toitures ou des lieux imperméabilisés puissent être retenus sur parcelles pour réinjecter dans la nappe phréatique via des puisards, cela est un objectif extrêmement important, élevé, et nous l'avons mis en œuvre à Verrières-le-Buisson avant même la mise en œuvre de ce SAGE puisque c'est ce à quoi nous nous sommes contraints sur la réalisation du nouveau centre culturel Le Colombier. Nous avons anticipé ces obligations, ce qui est tout à fait logique, et c'est ce qui avait été aussi anticipé sur une partie des voiries, mais là, pour le coup, il n'y a pas d'évacuation d'eaux pluviales, aux Justices, puisque tout est retenu à

la parcelle, y compris sur les parties publiques puisque tout est traité par des noues avec des ré-infiltrations. Nous sommes donc encore plus vertueux que nos propres normes.

Donc oui, les préconisations existent bien dans le SAGE avec des volontés de retenues à la parcelle et des écrêtements de crues qui sont faits avec juste des zones d'expansion, sachant que nous sommes extrêmement attentifs aux nouvelles règles qui sont éditées notamment par l'Agence de l'Eau de continuité de cours d'eau ; et donc les barrages qui existent aujourd'hui pour un certain nombre d'entre eux, hormis ceux qui sont historiques, vont devoir disparaître et donc nous travaillons à ce sujet pour faire en sorte qu'il y ait un écoulement parfait de la rivière sur l'ensemble du cours d'eau. Et ceci doit aussi participer de la capacité à absorber les événements pluvieux et donc les ruissellements puisque ce que nous gagnons en eau non stockée, c'est autant d'espace pour pouvoir en stocker temporairement avec des pluviométries importantes.

M. GRISSOLANGE : Ma question est purement factuelle : où est la limite entre l'amont et l'aval ?

M. Le Maire : Verrières bien sûr ! J'exagère un tout petit peu puisque c'est ce que nous partageons avec Massy ; Massy et Verrières ont deux bras de la rivière, le bras mort et le bras vif, à travers le parc de Villegénis notamment qui va très prochainement rentrer dans la gestion du SIAVB ; la rivière disparaît réellement en égout au-delà de Massy, au-delà du pont avenue Cambacérès et elle réapparaît ensuite à quelques endroits. Il y a quelques tentatives sur Fresnes pour la faire ressortir mais en gros c'est à peu près tout.

M. ZAKARIAN : Je m'interrogeais sur le fait que la structure porteuse, donc le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre, qui rassemble un ensemble de communautés d'agglomération...

M. Le Maire : Et bien d'autres choses, la Ville de Paris, etc.

M. ZAKARIAN : Alors si je comprends l'intérêt du SAGE et de la réserve qui est formulée, je m'interroge toutefois sur sa portée puisqu'à partir du moment où il sera entériné, s'il doit l'être, a priori la totalité des investissements qui seront mis à l'œuvre par ces structures porteuses feront l'objet d'une reventilation selon des clés fixées par les statuts entre les différentes parties prenantes...

M. Le Maire : Non, pas nécessairement. Justement c'est ce que nous disons à travers notre réserve : l'amont n'est pas comme l'aval et les villes qui appartiennent au SIAVB et les intercommunalités qui composent ces rassemblements ne peuvent pas être appelées de la même façon sur la partie aval pour des travaux qui sont à faire puisque rien n'a été fait pour l'heure à la même hauteur que les collectivités qui sont sur le territoire où il y a à faire. Je pense notamment au département du Val-de-Marne, il ne peut pas être appelé de la même façon que le département de l'Essonne où la Bièvre est à jour, ou presque, et à jour de ses obligations. Le département de l'Essonne est membre constitutif du SMBVB mais le département de l'Essonne je peux promettre qu'il ne va pas participer pour la réalisation notamment du bassin de retenue qui est prévu à Fresnes de 58 M€.

M. ZAKARIAN : D'accord, cela veut bien dire que par ses statuts, cette structure n'est pas construite comme une reventilation de manière forfaitaire de la totalité des travaux d'assainissement.

M. Le Maire : Non.

M. ZAKARIAN : Et donc c'est bien au sein des parties concernées que la reventilation s'opère ?

M. Le Maire : Absolument, et avec tous les partenaires qui sont à mettre autour de la table, je pense en particulier à l'Agence de l'Eau qui est membre du Syndicat et qui va participer à la hauteur de ces différents contrats de programmation.

M. PEPERS : Je voudrais savoir si le bassin qui se trouve en face du stade Robert Desnos fait partie du périmètre du SAGE parce que même en hiver cela dégage des odeurs nauséabondes, je pense que le bon état écologique n'est pas atteint à cet endroit.

M. Le Maire : Je suis dans l'obligation de démentir puisque c'est une réserve naturelle régionale dans laquelle vivent notamment des espèces avicoles particulièrement remarquables et très peu présentes en Île-de-France et qui nécessitent un très bon équilibre des eaux sur le bassin.

Alors oui, il peut y avoir des odeurs mais qui ne sont pas incompatibles avec une excellente qualité des eaux qui s'y trouvent. Ceci n'implique pas cela, les sédiments ne sont pas forcément gage d'une mauvaise qualité des eaux.

M. PEPERS : Enfin les odeurs dégagées par ce passage sont nuisibles pour la population qui y passe à pied ou même en voiture.

M. Le Maire : Je prends bonne note, il peut y avoir des moments particuliers mais je ne suis pas certain, pour y avoir été à plusieurs reprises au moment du classement et pendant les études avec les cheminements qui sont à créer, avoir été un jour incommodé. Mais je dois avoir un appareil olfactif défaillant.

M. FOURNIER : Ce Schéma conditionne en gros le maintien de la future DGF ? Si je résume c'est bien cela ? C'est-à-dire la dotation que l'État pourrait verser. Ce que je ne comprends pas, c'est pourquoi on conditionnerait un avis favorable sous réserve que l'État prenne en compte les besoins de financement de la politique de l'eau à l'échelle du bassin de la Bièvre et permette un niveau partiel de dotations aux collectivités territoriales pour financer ces programmes, est-ce que cela nous empêche pour partie de financer ces programmes ?

M. Le Maire : Je pense qu'il y a un petit méli-mélo sur les mots : il n'y a pas de DGF à proprement parler sur le Syndicat et ce n'est pas ce que la réserve veut dire, elle veut simplement dire que comme le SAGE crée des droits, nous ne voulons pas que le Préfet oblige la réalisation de travaux sur les collectivités qui sont membres du Syndicat en imposant des dépenses que les collectivités ne seraient pas en capacité d'assumer par rapport à d'autres dépenses qu'elles souhaiteraient réaliser et qui leur sembleraient plus urgentes. C'est ce que cela veut dire.

M. FOURNIER : Dans ce cas-là, au-delà de l'adoption du SAGE, il est quand même envisageable que ces travaux soient réalisés ?

M. Le Maire : Absolument et d'ailleurs la structure sera pérennisée pour conduire l'ensemble des éléments du SAGE. Mais derrière chacun sait combien ont été ponctionnées l'ensemble des Agences de l'Eau, 58 M€ si ma mémoire est bonne, et donc ce sont aussi des éléments qui risquent de manquer au regard des contributions des collectivités territoriales.

M. HULIN : Je sais que l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, il y a cinq ans -je travaillais avec elle- avait du mal à dépenser son budget ; effectivement les Agences ont été ponctionnées mais sur les sujets notamment du milieu naturel qui est un des objectifs, il y avait trop de subventions par rapport aux projets, et donc ça peut impacter -mais à la marge- le budget de l'Agence de l'Eau qui est assez confortable.

M. Le Maire : Oui mais on ne fait pas une loi en disant aux consommateurs d'eau qu'ils doivent payer des taxes pour améliorer les milieux naturels et en même temps avoir des dossiers qui ont traîné pendant plus de 18 ans sur la renaturation du Bua à cause de l'Agence de l'Eau. Voilà ma réponse.

M. TREBULLE : Mon interrogation est que c'est un Schéma sur lequel nous sommes en prise avec d'autres collectivités, donc je voudrais simplement savoir si les autres collectivités qui étaient parties prenantes et qui ont été et sont consultées comme nous avaient partagé nos réserves et si on avait une idée des avis qui se sont exprimés, d'une part.

D'autre part, quel est le calendrier de déploiement de la partie consultation du public autour de ce Schéma puisque nous ne sommes qu'à une étape en amont de cette consultation du public avant l'arrêt définitif du Schéma ?

M. Le Maire : Concernant les différentes collectivités, tout dépend si elles se trouvent en amont ou en aval : les communes de l'aval n'ont pas autant de réserves que nous sur la gestion différenciée des deux bassins versants ; nous, nous sommes attachés à l'existence des deux bassins versants avec un schéma amont et un schéma aval de bassin versant, enfin plus exactement avec une gestion différenciée, à savoir comme je l'ai expliqué pour le département de l'Essonne ne pas avoir à payer pour le département du Val-de-Marne qui pour l'instant n'a pas dépensé un kopek pour l'amélioration de la qualité des eaux de la Bièvre, un assainissement séparatif et sa renaturation ; cela n'existe pas dans la partie aval et on comprend pourquoi.

Sur le reste il s'agit de dire : oui, attention aux finances publiques qui sont quand même de plus en plus tendues et ne nous imposent pas un calendrier que personne ne sera en capacité de suivre.

Enfin sur le calendrier, je crois qu'il y a une procédure qui va nous conduire, je n'ai pas toutes les étapes...

M. MORDEFROID : C'est mai 2015 pour l'enquête publique.

M. Le Maire : L'enquête publique ira jusqu'à mai 2015. D'autres remarques ?

(Vote à main levée : délibération adoptée par 29 voix pour et 3 abstentions.)

- Soutien à la candidature de Terre et Cité au programme Leader 2014 – 2020.

(Rapporteur : Monsieur MORDEFROID)

M. MORDEFROID : À la différence du dossier précédent, la notice est assez courte et le sujet est également copieux : le Salon de l'Agriculture a fermé ses portes hier et nous allons parler de politique agricole dans le cadre de cette délibération qui est un soutien à la candidature de Terre et Cité qui n'engage aucune dépense à l'étape de ce soutien, je le précise tout de suite.

Alors peut-être faut-il rappeler ce qu'est un programme Leader : c'est un programme européen d'accompagnement d'investissements pour le développement rural local : je donne des exemples de cet investissement : la valorisation locale de la biomasse, la mise en place de circuits courts, les créations de circulations douces, la valorisation de patrimoines, etc, toutes choses dont vous avez déjà entendu parler et qui ne vous surprennent pas trop. Je vous précise qu'il n'y a pas d'appui à la production qui est à travers les prix, les marchés et les filières le premier pilier de la PAC, Politique Agricole Commune ; il n'y a pas de non plus de financement d'animation de projets, le programme Leader finance des investissements et est un élément important de ce que l'on appelle le « second pilier » de la politique agricole commune qui est dédié au développement durable et aux politiques environnementales.

Ce programme Leader a la vie dure puisqu'il existe depuis 1980 et que nous en sommes actuellement au cinquième programme septennal 2014 - 2020. Il est cofinancé par un fonds européen, le FEADER, Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural, qui fait suite au FEOGA des années antérieures.

Je préciserai simplement que le financement consiste à ce que le FEADER donne un euro européen pour autant qu'on ait trouvé un euro national pour le financer et un euro national public, financement des collectivités locales, les financements d'origine privée ne valant pas droit pour un montant européen. En moyenne chaque programme est financé pour un montant de 1 à 2 M€ par le FEADER.

Une particularité de ce programme : il ne s'agit pas de distribuer des fonds sur la bonne mine des demandeurs ou sur l'intérêt technique des projets, le programme Leader utilise depuis l'origine une mise en œuvre assez originale du programme qui est une mise en œuvre intégrée sur la base de demandes portées par des collectifs représentant l'ensemble des acteurs et des utilisateurs locaux. Donc ce sont les groupes d'actions locales, GAL, qui réunissent des acteurs publics et privés représentatifs qui décident des actions à conduire et qui portent les projets auprès des entités de gestion.

J'allais dire : tout cela c'est bien gentil mais jusqu'à présent on en avait peu entendu parler, effectivement jusqu'en 2006, l'Île-de-France était exclue du dispositif au motif que l'Île-de-France n'était pas considérée comme un territoire rural. Quand on va dans le Sud Essonne et dans l'ouest des Yvelines, l'ouest du Vexin du 95, et dans tout le 77, l'Île de France est bien rurale mais c'était ainsi, et donc cela a changé. Sont concernés comme structures porteuses de projets les « pays » au sens « entités », les parcs naturels régionaux (PNR), nous en avons un au sud de l'Essonne, le Gâtinais français et un à l'ouest qui est la vallée de Chevreuse, les intercommunalités et aussi - cela fait partie des originalités et de la souplesse des structures européennes-

les associations loi 1901 qui dans certaines conditions peuvent être porteuses de projets.

Actuellement il y a 200 programmes en cours en France et depuis 2007, avec l'émergence des questions de l'agriculture périurbaine, la mixité du paysage, la biodiversité des circuits courts, la recherche de la valorisation des aménités rurales et agricoles, trois programmes Leader ont été lancés en 2007 en Île-de-France, un dans la plaine de Versailles, un dans le PNR du Gâtinais français dont je parlais tout à l'heure, et un dans la vallée de Seine - Aval à Mantes-la-Jolie.

Donc le point 1 c'était : qu'est-ce que c'est que le programme Leader ? Je passe au point 2 : pourquoi le Plateau de Saclay ? Le Plateau de Saclay, on le connaît bien, on ne va pas y revenir, on sait que s'y combine une agriculture fonctionnelle et moderne positionnée sur les grands marchés, une agriculture moderne positionnée sur les circuits courts, un certain nombre d'aménités agricoles, on pense à la cueillette ou autre chose, des sites de recherche agronomique importants de l'INRA ou d'ARVALIS... Le tout protégé par la ZPNAF qui a sanctuarisé les fameux 2347 hectares. Et en même temps on sait que tout cela est fragile et soumis à de très fortes contraintes, notamment à travers le métro Grand Paris Express.

Tout cela a donné l'idée d'utiliser le programme Leader pour développer des projets qui étaient déjà dans les cartons des porteurs de projets et de trouver un moyen de cofinancement pour ceux-ci. Et, à ce compte, Terre et Cité en tant qu'association représente un groupe d'action locale, un GAL, tout à fait recevable selon les critères européens. En effet, Terre et Cité, vous en avez entendu parler, association originale fondée en 2001 par deux agriculteurs : Monsieur DUPRES, aujourd'hui décédé et Monsieur VANDAMME qui va semer le blé, je le dis au passage, sur le mail Vilmorin dans 15 jours, donc le labour que vous voyez ventre à l'air sera bientôt semé. L'objet social de cette association est mentionné dans la notice : « pérenniser, promouvoir et développer une agriculture de qualité sur le Plateau de Saclay et ses vallées, et préserver et mettre en valeur le patrimoine associé naturel, forestier, bâti, hydraulique, culturel, etc. ».

À l'origine les actions de Terre et Cité ont été d'abord des études de diagnostic, de prospective et d'évaluation quant à l'agriculture et aux milieux naturels, elle s'est aussi beaucoup occupée d'organiser des rencontres et de créer des liens, à ce titre un grand nombre de manifestations très diverses ont été faites, très intéressantes, et depuis cela lui a permis de se poser en animateur de projets et en pédagogue d'un certain nombre d'éléments. Et ceci est rendu possible par la structure originale de son conseil d'administration qui est composé de quatre collèges égaux : un collège des élus représentant les collectivités, un collège des agriculteurs représentant les utilisateurs et souvent les propriétaires des espaces, un collège de la société civile où se rencontrent des chercheurs, des entreprises et aussi des particuliers qui sont adhérents directement à l'association ; et depuis 2006 il s'est créé un collège nouveau à la faveur de la mobilisation des associations de défense de l'environnement et de défense de l'espace à propos des projets de vie

nouvelle sur le Plateau, c'est donc un collège des associations et c'est le quatrième collège.

Et en fait cette variété statutaire correspond très bien aux attentes de représentativité et d'implication des acteurs locaux et en fait un gage d'actions locales pertinent selon les critères du programme Leader.

Le 8 décembre 2014, le Conseil Régional a fait connaître son appel à manifestation d'intérêt pour le programme Leader, je dis en passant que depuis 2001 ce sont les conseils régionaux qui ont pris la suite des services déconcentrés du ministère de l'Agriculture pour la gestion des dossiers Leader. Auparavant c'était strictement agricole. Terre et Cité donc présente sa candidature pour des projets dont les thématiques sont variées : diversification, logements agricoles, valorisation de patrimoine, lutte contre les gaspillages alimentaires, biodiversité des étangs, circuits découvertes, etc, etc.

Troisième question : pourquoi et comment Verrières est-elle concernée ? Elle est concernée en tant que collectivité partenaire de Terre et Cité, adhérente à Terre et Cité, et il se trouve que le président de Terre et Cité est aujourd'hui Thomas Joly, donc nous nous sentons un peu concernés, et le 16 décembre Terre et Cité a organisé une réunion des représentants des collectivités concernées par le périmètre, à savoir 20 communes dont Verrières, 3 intercommunalités : la CAPS, la CASQY et Versailles Grand Paris mais pas la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre, et 2 départements : les Yvelines et l'Essonne bien évidemment.

Toutes ces collectivités, enfin les représentants présents, ont manifesté leur soutien à la candidature de Terre et Cité mais il reste à officialiser ce soutien important sur le plan moral et politique, donc lorsque la candidature sera présentée, et à montrer le soutien de toutes ces collectivités.

Une précision encore : compte tenu du soutien historique de Verrières à l'association Terre et Cité, il est envisagé que la commune de Verrières-le-Buisson qui n'est pas membre de l'une des intercommunalités participantes ait un siège dans le comité de programmation.

Donc ce qui nous est demandé, c'est de voter le soutien à la candidature de Terre et Cité, d'approuver la constitution du GAL et de prendre toutes décisions, etc, etc.

M. Le Maire : Merci pour ce rapport très complet que tu m'as épargné de faire. Est-ce qu'il y a des questions ?

M. TREBULLE : Juste quelques interrogations qui n'entament en rien le soutien absolu que j'exprimerai à ce projet : il y a eu un courrier en décembre 2013 qui a manifesté l'intention de candidater pour le Plateau de Saclay et ses vallées dans le programme européen Leader, et ensuite il est fait référence à décembre 2014, cela fait donc un an et demi que le projet de candidature se construit ? C'est bien cela ?

M. MORDEFROID : Oui.

M. TREBULLE : Deuxième point : tu as parlé de différents éléments composant l'équipe de candidature au projet en mentionnant le fait que Verrières est partie prenante d'une façon ou d'une autre à cette démarche

mais pas la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre, est-ce que cela procède d'une volonté de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre ou est-ce que c'est parce que la question ne s'est pas posée ?

M. Le Maire : Ce n'est pas vraiment le terrain de prédilection de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre, le Plateau de Saclay. Certes Verrières appartient à la vallée qui borde le Plateau de Saclay mais c'est la seule connexion que l'on puisse trouver et de là à aller convaincre aujourd'hui les 6 autres communes et demain peut-être les 11 autres, cela me paraît un peu « capillo-tracté », donc on laisse cela de côté pour l'instant.

M. TREBULLE : D'accord. J'avais une autre question : Jean-Paul Mordefroid a terminé sa présentation en parlant du comité de programmation, c'est le comité de programmation de quoi ?

M. MORDEFROID : L'ensemble du programme des actions du GAL.

M. TREBULLE : Donc le comité de programmation des actions du GAL, d'accord. Donc en réalité, indépendamment du soutien à la démarche et de la dimension politique évidente et structurante, Verrières aura institutionnellement, indépendamment des personnes, une voix par rapport à ce programme européen et à ces options, ce qui renforce encore plus mon soutien à cette délibération.

M. Le Maire : Parfait.

M. PEPERS : Jean-Paul Mordefroid va peut-être nous dire plus de choses sur les aménités agricoles...

M. MORDEFROID : Une question amène, merci ! L'aménité, c'est la gentillesse, c'est le caractère agréable de quelque chose. Qu'est-ce qu'on appelle aujourd'hui les aménités ? Certains disent les fonctionnalités, je préfère garder ce terme « d'aménités » qui a une forme de gratuité, c'est tout l'aspect agréable, appréciable pour l'homme qui nous est offert quasi gratuitement par la nature, par l'environnement ou par ceux qui y vivent. Quand vous appréciez un paysage, quand vous appréciez le bruit d'un ruisseau, quand vous appréciez le silence ou le chant des oiseaux, ce sont des aménités, des plaisirs dont vous pouvez profiter et qui ne vous coûtent rien. On ne sait pas qui les paye, en réalité cela fait plus de 30 ans qu'on demande aux agriculteurs d'être des jardiniers du paysage et qu'on ne les paye pas pour cela, sauf à part quelques mesures agro-environnementales...

M. TREBULLE : Et l'agro-écologie, on vient de faire une loi là-dessus.

M. MORDEFROID : Je te parle d'une histoire de 30 ans et tu me parles d'une loi de moins de 30 mois. Donc ces aménités sont rarement quantifiées en termes monétaires, elles sont inestimables, gratuites mais en même temps fragiles, et donc il est important d'y veiller.

Une question n'aura pas été posée mais j'y réponds quand même : que nous coûte Terre et Cité là-dedans ? Terre et Cité nous coûte une cotisation annuelle de 300 € ou 200 €, je ne sais pas, on m'a communiqué deux chiffres et je vais rester sur 300 € puisque j'ai eu deux fois ce chiffre-là ; et ce soutien ne nous coûtera rien de plus sauf si nous décidons d'utiliser ce véhicule comme moyen de financement d'une action nous intéressant, comme par exemple sur les bords de la Bièvre ou toute autre action de ce type, auquel

cas c'est une nouvelle action qu'il faut financer. Mais ce n'est pas pour verser au pot du dispositif. On le fait à titre amène et bénévole.

M. Le Maire : D'autres questions ?

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

M. Le Maire : Je vous en remercie très vivement.

M. MORDEFROID : Juste une annonce : samedi 7 mars après-midi, il y aura une présentation dans le cadre de Terre et Cité à TECOMA par dix porteurs de projets, les projets qui seront mis en œuvre dans le cadre de ce projet Leader. Et la deuxième partie de l'après-midi sera organisée sous forme de forum ouvert, cette méthode a déjà été utilisée par la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre dans le cadre d'un travail sur le plan climat-énergie, si vous avez du temps samedi je vous recommande d'aller y faire un tour, c'est extrêmement intéressant. Donnez-moi votre mail si vous voulez et je vous envoie l'invitation.

Mme FOUCAULT : C'est très bien et on y rencontre plein de gens très sympathiques.

SERVICE URBANISME

- Politique tarifaire - Exonération pour les organismes bailleurs sociaux.

(Rapporteur : Madame DELBECQ)

(Lecture du rapport de présentation.)

La commune de Verrières-le-Buisson a mis en œuvre une politique tarifaire en 2010 qui s'est concrétisée par un regroupement de l'ensemble des tarifs en vigueur sur le territoire communal.

Afin d'encourager et faciliter les travaux d'amélioration du bâti des logements sociaux, il est proposé d'exonérer les organismes bailleurs sociaux des redevances d'occupation du domaine public concernant les échafaudages et les bennes à gravats.

M. ZAKARIAN : Je voudrais savoir s'il est possible dans la délibération de préciser que cette exonération est sous réserve du respect des principes et règles fixés par la commune. L'implantation de ces bennes et de ces échafaudages se font par des entreprises pour le compte des bailleurs sociaux et si éventuellement ces fournisseurs laissent un peu trop traîner longtemps en dehors des délais fixés pour les travaux, je pense que ce serait bien de rajouter cette mention de manière à avoir un moyen de pression pour faire respecter l'ordre public.

Mme DELBECQ : Tout à fait, de même sur les prescriptions techniques, on dit en général : de telle place à telle place, sur telle largeur, en effet c'est bien de le préciser en disant que c'est vraiment une exonération financière et que cela n'a pas d'autres impacts sur les règles communales.

M. Le Maire : On fera donc cet ajout.

M. FOURNIER : À titre informatif, cela revient à quel prix ?

Mme DELBECQ : Il faut que je vérifie.

M. TREBULLE : Concrètement est-ce que les exonérations qui sont visées par cette délibération pour les travaux concernent le foyer ADEF ?

M. Le Maire : Non. On va être complètement transparent et vous donner l'explication : tout simplement, ça concerne l'OPIEVOY avec lesquels nous avons eu des mots et qui ne sont vraiment pas à la page sur ce qu'on attend d'eux concernant les logements sociaux qui sont juste en face de l'hôtel de ville, et c'est un contentieux lourd qui existe avec les occupants, je les ai nettement sermonnés et le nouveau délégué ville de notre périmètre a pris le taureau par les cornes et a décidé d'engager une campagne générale de remise à niveau de ces logements qui passera notamment dès le mois de juin prochain par la réalisation du ravalement. Il nous a demandé si l'on ne pouvait pas les accompagner et faire un geste pour eux, et ayant vu les coûts d'échafaudages et de dépôts de bennes, j'ai dit que bien évidemment, si la remise en état de cette résidence ne tenait qu'à cela, ce serait bien normal que nous fassions cet effort. Donc c'est dans l'immédiateté pour ce ravalement-là, et cela profitera bien évidemment à tous les autres ensuite.

M. TREBULLE : Est-ce qu'il ne serait pas opportun que nous cantonnions dans le temps cette exonération ?

M. Le Maire : Ne mégottons pas, on a besoin de logements sociaux de qualité partout sur le territoire de la commune et ce n'est pas ce que cela représente en termes de rentrées financières qui mettra en péril le budget de la ville. En plus de cela beaucoup d'entre eux se situent sur des espaces qui sont privatisés et donc cela aura une portée tout à fait minime. Je pense aussi à ce qui existe désormais à Grais, puisque Grais est désormais au droit des bâtiments dans le domaine public, cela pourrait rendre les opérations infaisables de remise en ravalement, etc. En tout cas cela pourrait les retarder de façon importante.

Mme DELBECQ : De même sur les opérations en œuvre, l'équilibre global des opérations est toujours très compliqué à assurer, donc finalement en exonérant de ce type de dépenses qui sont plutôt mineures, cela évite de remonter la facture et finalement qu'à la fin ce soit nous, la collectivité publique, l'État ou d'autres organismes qui assurions le financement.

M. Le Maire : Effectivement.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

SERVICE PETITE ENFANCE

- Modification de l'Annexe financière aux règlements de fonctionnement des structures d'accueil de jeunes enfants.

(Rapporteur : Madame KERNY-BONFAIT)

(Lecture du rapport de présentation)

La Caisse d'allocations familiales (CAF) fixe un plancher et un plafond de ressources à prendre en compte pour le calcul du tarif horaire d'accueil en structure petite enfance. Ces montants sont modifiés, par la CAF, chaque année civile.

Ainsi la CAF a décidé de fixer, pour l'année 2015, le montant des revenus planchers et plafonds respectivement à 647,49 € et à 4 845,51€.

Pour information, en 2014, les revenus planchers et plafonds étaient respectivement fixés à 629,13 € et à 4 811,83 €

Il est à noter que le taux d'effort reste identique conformément aux directives de la CNAF dans sa circulaire en date du 29 juin 2011 et approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 17 septembre 2012.

Les tableaux suivants détaillent les participations familiales, en fonction du mode d'accueil, à savoir :

ACCUEIL COLLECTIF	Famille 1 enfant		Famille 2 enfants		Famille 3 enfants		Famille de 4 à 7 enfants		Famille de 8 à 10 enfants	
	Plancher	Plafond	Plancher	Plafond	Plancher	Plafond	Plancher	Plafond	Plancher	Plafond
Revenus Mensuels	647.49 €	4845.51 €	647.49 €	4845.51 €	647.49 €	4845.51 €	647.49 €	4845.51 €	647.49 €	4845.51 €
Taux d'effort	0.06 %		0.05 %		0.04 %		0.03 %		0.02 %	
Prix de l'heure	0.39 €	2.91 €	0.32 €	2.42 €	0.26 €	1.94 €	0.19 €	1.45 €	0.13 €	0.97 €

ACCUEIL FAMILIAL	Famille 1 enfant		Famille 2 enfants		Famille de 3 à 5 enfants		Famille à partir de 6 enfants	
	Plancher	Plafond	Plancher	Plafond	Plancher	Plafond	Plancher	Plafond
Revenus Mensuels	647.49 €	4845.51 €	647.49 €	4845.51 €	647.49 €	4845.51 €	647.49 €	4845.51 €
Taux d'effort	0.05 %		0.04 %		0.03 %		0.02 %	
Prix de l'heure	0.32 €	2.42 €	0.26 €	1.94 €	0.19 €	1.45 €	0.13 €	0.97 €

Les membres de la commission Petite Enfance, réunis le 10 février 2015, ont émis un avis favorable.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

POUR INFORMATION

- Rapport annuel les marchés publics passés en 2014.

(Rapporteur : Madame FOUCAULT)

(Lecture du rapport de présentation.)

Lecture de la liste des marchés de 20.000 € et plus, conformément à l'article 133 du Code des Marchés Publics.

M. Le Maire : Merci Caroline. On va se permettre d'aller assez vite sur les marchés les plus faibles. Si les collègues ont des questions à poser, ils peuvent les poser et le public est ainsi au courant des différents marchés qui ont été passés. Si vous avez des interrogations sur tel ou tel marché conclu avec telle ou telle entreprise, c'est le moment de poser les questions pour que ce soit dans le compte-rendu de notre séance.

Je rappelle pour le public que la commission des marchés est une commission avec des représentants de l'opposition, des représentants de la majorité, et préparée par les services de la ville, tout se fait en parfaite transparence.

S'il n'y a pas de questions, nous prenons acte que le compte-rendu a été fait à la collectivité.

- Lecture des décisions prises par Monsieur le Maire pendant l'intersession.

- N°26 Contrat d'entretien et de location de batterie entre la commune et la société DIAC LOCATION pour un véhicule électrique pour un montant mensuel de 117,09 euros,
- N°27 Déclaration sans suite de la consultation relative au service de nettoyage du linge de la Ville de Verrières-le-Buisson,
- N°28 Contrat de prestation avec Pierre GILLES, conférencier, pour animer deux conférences les jeudis 12 mars et 4 juin à l'Orangerie-Espace Tourlière dans le cadre de la saison artistique 2014/2015 pour un montant de 600 €,
- N°29 Contrat de prestation avec Pierre GILLES, commissaire d'exposition pour la conception et la mise en place de 4 expositions à l'Orangerie-Espace Tourlière dans le cadre de la saison culturelle 2014/2015 pour un montant de 1 200 €,
- N°30 Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation avec l'association Mille et un chemins pour l'intervention de la conteuse Mme ROBERT, le mercredi 11 février 2015 à 17h à la médiathèque André Malraux à Verrières-le-Buisson pour un spectacle de contre « Berribon, Berribelle » pour un montant de 450 €,
- N°31 Convention de formation entre la ville de Verrières-le-Buisson et Images en bibliothèques pour faire participer un agent à la formation du 20 et 21 avril 2015, organisée par Images en bibliothèques sise 21 rue Curial – 75019 PARIS pour un montant de 180 €,
- N°32 Signature du contrat de cession du droit d'exploitation avec la Compagnie Sycomore pour l'intervention de la conteuse Isabelle CARDON, le mercredi 11 mars 2015 à 17h00 à la médiathèque André Malraux à Verrières-le-Buisson pour un spectacle de conte « Chapristi mon œuf » pour un montant de 640 euros TTC,
- N° 33 Signature du contrat de prestation de médiation culturelle avec Christophe ROULEAUD, artiste, pour ses interventions à l'Orangerie-Espace Tourlière, dans le cadre du cycle des expositions d'art contemporain de la saison culturelle 2014/2015 pour un montant de 50 euros pour chaque médiation,
- N°34 Convention entre la commune et Zoom Association pour un stage de théâtre durant les périodes de vacances scolaires de février 2015 au tarif de 270 euros,
- N°35 Signature d'un contrat de prestation avec M. MARTINEAU, musicien, pour une prestation jam session le jeudi 12 février 2015 à l'Espace Jeunes pour un montant de 150 €,

N°36 Convention entre la commune et la Ferme Tiligolo pour un spectacle au centre de Loisirs le Vert Buisson le mercredi 24 juin à 14h45 pour un montant de 565 €.

M. Le Maire : Avez-vous des questions sur ces décisions ? (Non)
Merci et bonne soirée à vous tous, et rendez-vous au 13 avril prochain.

La séance est levée à 22h05.

**Le Maire,
Vice-Président des Hauts-de-Bièvre,**

Thomas JOLY